

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit VENDETTA®

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000690

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : S8UY-82Q8-WN4Q-NSYQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC France
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:
Centres antipoison en France:
Paris: 01.40.05.48.48
Lyon: 04.72.11.69.11
Marseille: 04.91.75.25.25
Lille: 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

au vendredi

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

fluaziname (ISO)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
fluaziname (ISO)	79622-59-6 612-287-00-5	Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25 - < 30

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version 1.0 Date de révision: 27.02.2026 Numéro de la FDS: 50000690 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 27.02.2026

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,32 mg/l	
azoxystrobine (ISO)	131860-33-8 607-256-00-8	Acute Tox. 3; H331 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,7 mg/l	
Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium	68425-94-5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,0025 - < 0,025
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version 1.0	Date de révision: 27.02.2026	Numéro de la FDS: 5000690	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 27.02.2026
----------------	---------------------------------	------------------------------	--

		aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Limite de concentra- tion spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,036 %	
		Estimation de la toxi- cité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 0,21 mg/l	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec les vêtements, les enlever.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

- d'apparition d'une irritation qui persiste.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'exposition de la peau peut entraîner des symptômes légers tels que des démangeaisons, de l'urticaire ou une éruption cutanée, et des rougeurs de la peau. Les symptômes plus graves comprennent des éternuements, des yeux larmoyants qui démangent et des difficultés à respirer.
- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique. Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression. Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Composés fluorés
Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Assurer une ventilation adéquate.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Recueillir le maximum possible de déversement à l'aide d'un matériau absorbant approprié.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Ne pas inhaler l'aérosol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con- : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Re-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version 1.0 Date de révision: 27.02.2026 Numéro de la FDS: 50000690 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 27.02.2026

teneurs fermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version 1.0 Date de révision: 27.02.2026 Numéro de la FDS: 50000690 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 27.02.2026

	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.
Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
Couleur : opaque, jaune clair
Odeur : légère, aromatique
Seuil olfactif : non déterminé
Point de fusion/point de congélation : non déterminé
Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité : non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

supérieure	
Limite d'explosivité, inférieure	: non déterminé
/ Limite d'inflammabilité inférieure	
Point d'éclair	: 94,2 °C
	Méthode: Creuset fermé Seta
Température d'auto-inflammation	: 454 °C
Température de décomposition	: non déterminé
pH	: 5,57
	Concentration: 1 % (solution à 1% dans l'eau)
	6,06 (non dilué)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 100 - 400 mPa.s
Viscosité, cinématique	: Fluide non newtonien : la viscosité dépend du taux de cisaillement.
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	: Non disponible pour ce mélange.
Densité relative	: 1,25 (20 °C)
Densité	: 1,246 g/cm ³
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Non applicable
Répartition de la taille des particules	: Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant
Inflammabilité (liquides)	: inflammable, Sur la base des informations disponibles, les critères de classification pour le danger d'inflammabilité ne sont pas remplis.
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Miscibilité avec l'eau	: dispersable
Tension superficielle	: 30,6 mN/m, 25 °C
Poids moléculaire	: Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irritantes.
Éviter la formation d'aérosols.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,86 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

fluaziname (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Symptômes: Diarrhée
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

une seule ingestion.
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 1,32 - 2,13 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Décès, Difficultés respiratoires, Ataxie
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.
Remarques: pas de mortalité

azoxystrobine (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,7 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,66 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: apathie, Difficultés respiratoires, Décès

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.
Remarques: pas de mortalité

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Composants:

fluaziname (ISO):

- Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
BPL : oui
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

azoxystrobine (ISO):

- Espèce : Lapin
Evaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

- Remarques : Donnée non disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

- Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Composants:

fluaziname (ISO):

Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
Remarques	:	Basé sur la classification harmonisée de l'UE - Annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008 (règlement CLP)

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritant pour les yeux.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
BPL	:	oui

azoxystrobine (ISO):

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Résultat	:	Irritation des yeux
----------	---	---------------------

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce	:	Cornée bovine
Méthode	:	OCDE ligne directrice 437
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	EPA OPP 81-4
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

Produit:

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

Composants:

fluaziname (ISO):

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL : oui

azoxystrobine (ISO):

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Pas un sensibilisateur de la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : FIFRA 81.06
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Composants:

fluaziname (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas de potentiel génotoxique

azoxystrobine (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Cellules du foie
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérigène

Composants:

fluaziname (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

azoxystrobine (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : négatif
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Composants:

fluaziname (ISO):

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Symptômes: Incidences sur le fœtus., anomalies placentaires, sternèbres fusionnées ou incomplètement ossifiées, anomalies des os de la tête, papilles rénales non développées et uretère distendu
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.

Espèce: Rat
Symptômes: Incidences sur le fœtus., Divergences squelet-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

tiques et viscérales.

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.
- Evaluation

azoxystrobine (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction
- Evaluation Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle
Voie d'application: Ingestion
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de reproduction.
Méthode: OPPTS 870.3800
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

fluaziname (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

azoxystrobine (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

azoxystrobine (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

fluaziname (ISO):

Espèce : Rat
LOAEL : 41 mg/kg, 500 ppm
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 days
Organes cibles : Foie
Symptômes : Perte de poids corporel, augmentation du poids du foie

azoxystrobine (ISO):

Espèce : Rat
NOAEL : 21 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Chien
NOAEL : 50 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Chien
NOAEL : 25 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 1 a
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : OCDE ligne directrice 407

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

Symptômes	:	Irritation
Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	69 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 d
Symptômes	:	Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

fluaziname (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

azoxystrobine (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

fluaziname (ISO):

Contact avec la peau	:	Symptômes: effets irritants, effets sensibilisants
----------------------	---	--

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,091 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,46 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 0,0256 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 0,132 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 6,62 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
- NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,15 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,21 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 219 µg/abeille
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Abeilles mellifères
- DL50: > 200 µg/abeille
Point final: Toxicité aiguë par contact
Espèce: Abeilles mellifères

Composants:

fluaziname (ISO):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,19 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les : CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 0,2 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

algues/plantes aquatiques	Durée d'exposition: 96 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): 75 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,012 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: < 0,0125 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50: > 4.190 mg/kg Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) DL50: 1.782 mg/kg Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
azoxystrobine (ISO):	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,47 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,259 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,055 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 3,2 mg/l Durée d'exposition: 14 jr CE50 (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 0,146 mg/l Durée d'exposition: 72 h NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 0,02 mg/l Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

		NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,8 mg/l Durée d'exposition: 14 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,16 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 204
		NOEC: 0,147 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,044 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
		NOEC: 0,00954 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Americamysis bahia (crevette de Mysid)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: 283 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: > 1.000 mg/kg Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
		DL50: > 1.000 mg/kg Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
		DL50: > 5.200 ppm Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Remarques: Diététique
		DL50: > 200 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles mellifères
		DL50: > 25 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Abeilles mellifères

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 16,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 24 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

fluaziname (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

azoxystrobine (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 52,11 jr (25 °C)
pH: 9

Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

fluaziname (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC): 500 - 800
Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,67 (21 °C)
pH: 7

log Pow: 3,34 (22 °C)
pH: 9

azoxystrobine (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,5 (20 °C)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 56 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62
Méthode: OCDE ligne directrice 305
Remarques: La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,7 (20 °C)
pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)
pH: 5

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

timents environnementaux : même.

Composants:

fluaziname (ISO):

Répartition entre les compar- : Remarques: Faible mobilité dans les sols
timents environnementaux

azoxystrobine (ISO):

Répartition entre les compar- : Remarques: Dans des conditions normales, la substance a
timents environnementaux : une mobilité faible à modérée dans le sol.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- : Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97
timents environnementaux : Méthode: OCDE ligne directrice 121
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans
plémentaire : l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.
Récipients à rincer 3 fois.
Éliminer comme produit dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Fluaziname, Azoxystrobine)
ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Fluaziname, Azoxystrobine)
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Fluaziname, Azoxystrobine)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Fluaziname, Azoxystrobine)
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Fluaziname, Azoxystrobine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Divers
IATA (Passager)	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

organiques persistants (refonte)

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 65

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) : 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

azoxystrobine (ISO)
fluaziname (ISO)
mixture of polyorganosiloxanes and fillers

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H331	:	Toxique par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H361d	:	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut alle-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

mand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361d
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



VENDETTA®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.02.2026	50000690	Date de la première version publiée: 27.02.2026

le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2026 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR